L'Adresse-M. MacInnis

trait à nos côtes et à l'océan. Non seulement possédonsnous le plus long littoral du monde mais nous avons aussi le plus vaste plateau continental qui ajoute environ 40 p. 100 à la superficie du pays. La façon dont nous administrons ces mers et dont nous contrôlons la qualité des ressources vivantes qu'elles alimentent a beaucoup d'importance pour nous.

Lors de l'étude qu'ils feront prochainement des crédits ministériels, les députés verront que nous augmentons considérablement la surveillance de ces eaux. Le seul service des pêches et des sciences marines sera doté d'ici 1975 de trois grands navires et d'une douzaine d'embarcations moyennes de surveillance supplémentaires. Nous doterons aussi le service de recherche d'autres navires. En collaboration avec le ministère de la Défense nationale, nous intensifions la surveillance aérienne. On prévoit un certain nombre d'expéditions scientifiques, certaines en collaboration avec d'autres pays, qui nous renseigneront davantage sur le plateau continental adjacent à nos rives.

Les députés seront heureux d'apprendre que nous exerçons maintenant un contrôle plus serré sur le déversement du pétrole et des autres déchets près de nos côtes. La position très ferme adoptée par le Canada lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm en 1972 et de nouveau lors de la conférence des pays maritimes à Londres l'automne dernier a entraîné la signature d'une convention qui confère à l'État côtier certains pouvoirs d'intervention qu'il n'avait jamais eus auparavant. Par exemple, les Canadiens pourraient prendre des mesures d'urgence non seulement contre les navires qui entrent dans les ports canadiens et qui en sortent mais aussi contre ceux qui longent nos côtes.

De concert avec d'autres pays de pêche, nous avons également été les premiers et nous y avons réussi, dans une large mesure, à gérer nos ressources de pêche, celles qui couvrent notre plateforme continentale et qui sortent de nos limites de pêche, en maintenant une production régulière. C'est particulièrement vrai dans l'Atlantique Nord où des pays éloignés pratiquent sans distinction la pêche intensive qui s'est avérée si catastrophique, par le passé, sur d'autres continents.

En préparation de la prochaine Conférence sur le droit de la mer, nous allons organiser à Vancouver, au mois de février, une conférence sur la gestion des pêches qui regroupera tous les pays de pêche du monde. Cette conférence traitera principalement de la gestion, non seulement en vue de préserver les ressources mais également de s'assurer que les ressources de poissons sont dans la meilleure condition possible.

Enfin, permettez-moi de dire quelques mots sur la prochaine Conférence sur le droit de la mer. Elle se réunira tout d'abord à New-York en novembre 1973, puis la prochaine réunion aura lieu à Santiago du Chili, en avril 1974. Il n'y a pas que les Canadiens qui comptent énormément sur l'issue de cette conférence très importante, mais également beaucoup d'autres pays dont les habitants s'inquiètent de plus en plus de la viabilité de leurs pêcheries et de la qualité des eaux qui bordent leurs rivages.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône souiignait plusieurs priorités importantes et je pense que je les ai toutes abordées d'une façon ou d'une autre. Trois mesures législatives et le programme concernant nos zones de pêche, entre autres, offriront de nouvelles possibilitée d'emploi pour les Canadiens. Cela permettra sans aucun doute d'augmenter le revenu des Canadiens car ces mesures et ce programme sont très productifs. Étant donné

qu'ils augmentent notre efficacité, ils devraient amener une plus grande stabilité des prix dans notre pays. Cela s'applique particulièrement aux mesures législatives concernant la pêche, qui font quelque chose pour d'autres régions de notre pays qui sont moins fortunées sur le plan des revenus et de l'emploi.

J'espère que ces mesures législatives nous seront proposées bientôt, monsieur l'Orateur, et que tous les députés feront leur possible non seulement pour accélérer leur adoption mais pour les améliorer au cours des débats ainsi qu'au comité permanent de l'environnement et des pêches.

• (2100)

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord vous féliciter vous et les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône et exprimer immédiatement mon regret d'avoir à attirer de nouveau l'attention de la Chambre sur une situation qui a des répercussions néfastes sur ma circonscription.

Comme le savent les députés qui étaient ici au cours de la dernière législature, j'ai déjà exposé certaines objections et griefs. Ils ont en fin de compte donné lieu à une pétition qui a été présentée à la Chambre. Elle a été acceptée par M. l'Orateur et le gouvernement et transmise au comité de la justice et des questions juridiques pour qu'il l'étudie. Moi-même et les gens que je représente et au nom de qui j'ai présenté la pétition avons été heureux de voir le comité permanent de la justice et des questions juridiques présenter un rapport unanime favorable. Je répète à la Chambre que le comité se composait principalement d'avocats; il y avait 12 représentants du gouvernement à la Chambre et 8 représentants des autres partis.

A la lumière de ce rapport favorable, il est regrettable que la Société de développement du Cap-Breton, connue sous le nom de Devco, n'ait pas pris les mesures nécessaires et mis en vigueur, au nom des gens de ma région, les dispositions de la mesure législative adoptée unanimement par cette Chambre en 1967.

Des voix: Quelle honte!

M. MacInnis: J'aimerais rappeler les détails de l'affaire pendant quelques instants. Je me rends compte qu'il peut être un peu plus difficile à l'ensemble des membres de la Chambre d'en suivre le développement. Cette mesure avait été présentée pour aider l'industrie du charbon. Elle touche une partie très restreinte du Cap-Breton et c'est pourquoi je doute un peu que les autres députés soient intéressés. Certains autres députés s'y retrouveront autant que si je prenais la parole pour essayer de parler du blé en m'opposant à quatre ou cinq députés de l'Ouest. Néanmoins, je demande tout particulièrement au premier ministre (M. Trudeau) et aux membres du cabinet qui sont présents à la Chambre de bien vouloir m'écouter.

J'ai rédigé une brochure de 25 pages que je remettrai aux députés pour qu'ils se renseignent sur les faits. Les témoignages y sont rapportés. Il s'agit pour la plus grande partie de la Société elle-même et du comité de la Justice et des questions juridiques. D'autres comités ont recueilli les témoignages des représentants de la Devco qui ont été cités devant eux. Lorsque les députés auront pris connaissance de ces faits, ils se rendront compte que la façon dont les gens de la Devco ont appliqué la loi adoptée par la Chambre en 1967 n'est pas celle que le Parlement avait à l'esprit. J'en appelle ce soir au Parlement pour qu'il étudie de près cette affaire, parce que nous voulons obte-